Politique administrative *Administrative Policy*	No 25R2025
Entretien des espaces verts ***Green Spaces Maintenance***	Résolution no : 2025 – *** Adoptée le : *** 2025 *Resolution No.: 2025 – **** *Adopted on: ***, 2025*

1 INTRODUCTION

Cette politique fait suite à l'implantation du plan directeur des espaces verts découlant du Plan vert adopté par le conseil municipal. Sa mise en œuvre est appuyée par les membres du Comité consultatif des espaces verts.

Les espaces verts ne peuvent pas tous être traités de la même façon, mais selon leur usage et leur localisation. Tous ne nécessitent pas le même niveau d'entretien et la présente politique de gestion des espaces verts présente une approche raisonnée de leur entretien. De plus, cette politique n'engage nullement la municipalité à assurer l'entretien de l'ensemble des terrains lui appartenant.

2 BUT

Cette politique vise à uniformiser les règles, normes et procédures régissant l'entretien des espaces verts sur le territoire de la municipalité d'Edmundston tel qu'inscrit au calendrier d'entretien du Service des travaux publics.

3 OBJECTIFS

Les objectifs de la présente politique sont :

a) d'assurer aux citoyens et citoyennes un environnement sécuritaire et de qualité;
b) de procurer un niveau d'entretien adéquat des espaces verts aménagés permettant des activités sportives, récréatives ou culturelles;
c) de maintenir l'esthétique de la municipalité par l'entretien des espaces verts municipaux;
d) de minimiser l'impact environnemental de la gestion des espaces verts et intégrer des concepts de protection de la biodiversité;
e) d'établir l'étendue des espaces verts que la municipalité s'engage à inclure dans un calendrier d'entretien;
f) de définir les priorités et les niveaux d'entretien des espaces verts municipaux.

4 ÉTENDUE

Cette politique s'applique à l'ensemble du territoire d'Edmundston.

1 INTRODUCTION

This policy follows the implementation of the green spaces master plan resulting from the Green Plan adopted by the municipal council. Its implementation is supported by the members of the Green Spaces Advisory Committee.

Green spaces are not all managed in the same way: their treatment depends on their use and location. They do not all require the same level of maintenance, and this green spaces administrative policy presents a reasoned approach to their maintenance. Moreover, this policy in no way commits the municipality to maintaining all the land it owns.

2 PURPOSE

The purpose of this policy is to standardize the rules, standards and procedures governing the maintenance of green spaces on the territory of the municipality of Edmundston as set out in the maintenance schedule of the Public Works Department.

3 OBJECTIVES

The objectives of this policy are:

a) to provide citizens with a safe, quality environment;
b) to provide an adequate level of maintenance for landscaped green spaces used for sports, recreational or cultural activities;
c) to maintain the aesthetics of the municipality through the upkeep of municipal green spaces;
d) to minimize the environmental impact of green space management and integrate biodiversity protection concepts;
e) to establish the extent of green spaces that the municipality undertakes to include in a maintenance schedule;
f) to define priorities and levels of maintenance for municipal green spaces.

4 SCOPE

This policy applies to the entire Edmundston territory.

5 DÉFINITIONS

Accotement : signifie la bande gazonnée d'une largeur maximale de 3 mètres comprise sur l'emprise de rue et située entre la bordure de la voie publique (pavage, bordure ou trottoir) et la limite de la propriété privée. *(Shoulder)*

Entretien : signifie, entre autres, la tonte de gazon, de foin, de broussailles, les travaux de terrassement et l'entretien des arbres, du mobilier urbain et des réseaux de sentiers. *(Maintenance)*

Espace vert : signifie les parties de terrains, naturels ou aménagés, et habituellement de propriété publique, les ravins et les parcelles de terrains naturels dissimulés derrière les résidences et les lotissements, les espaces verts, les cours d'école, les parcs et les places publiques qui adoucissent les environnements bétonnés, les terrains privés comme les installations récréatives, les campings, les terrains institutionnels et les terrains d'infrastructure comme les couloirs de services publics et les bassins de rétention des eaux pluviales, lorsqu'un accès public y est assuré. *(Green space)*

Période d'entretien : signifie la période s'échelonnant du mois de mai au mois d'octobre inclusivement. Cette période peut varier selon les conditions météorologiques ou la nature du travail. *(Maintenance period)*

Propriété privée : signifie toute propriété autre que municipale, qu'elle soit résidentielle, commerciale, institutionnelle ou industrielle. *(Private property)*

Propriété publique (terrain d'utilité publique) : signifie tout parc, place publique, emprise de rue municipale ou provinciale située à l'intérieur des limites de la municipalité et/ou toute autre installation sous entente ou sous la responsabilité municipale. *(Public property)*

6 CRITÈRES POUR L'ENTRETIEN

Afin d'être considéré comme espace vert nécessitant un entretien, un des critères suivants doit être respecté :

a) appartenir à la municipalité ou être situé à un endroit stratégique dont, notamment, les points d'intérêts;
b) être situé dans une emprise de rues ciblées par la présente politique et être sans occupant ou occupante étant donné que la responsabilité d'entretien des propriétés occupées est celle du ou de la propriétaire ou de l'occupant ou de l'occupante;
c) être une infrastructure de service municipal;
d) être un accotement de routes secondaires ciblées par la présente politique.

5 DEFINITIONS

Green space: means portions of land, natural or developed, and usually in public ownership, ravines and patches of natural land hidden behind residences and subdivisions, green spaces, schoolyards, parks and public squares that soften concrete environments, private land such as recreational facilities, campgrounds, institutional land and infrastructure land such as utility corridors and stormwater retention ponds, where public access is provided. *(Espace vert)*

Maintenance: means, among other things, mowing grass, hay and bushes, landscaping work and the maintenance of trees, street furniture and trail networks. *(Entretien)*

Maintenance period: means the period from May to October inclusive. This period may vary according to weather conditions or the nature of the work. *(Période d'entretien)*

Private property: means any property other than municipal, whether residential, commercial, institutional or industrial. *(Propriété privée)*

Public property (public utility land): means any park, public square, municipal or provincial street right of way located within the boundaries of the municipality and/or any other facility under municipal agreement or responsibility. *(Propriété publique)*

Shoulder: means the grass strip of a maximum width of 3 metres located on the street right of way, located between the curb of the street (pavement, curb or sidewalk) and the boundary of the private property. *(Accotement)*

6 MAINTENANCE CRITERIA

To be considered a green space requiring maintenance, one of the following criteria must be met:

a) be owned by the municipality or be located in a strategic location, including points of interest;
b) be located in a street right of way targeted by this policy and be without an occupant, given that the responsibility for maintenance of occupied properties lies with the owner or the occupant;
c) be an infrastructure of a municipal department;
d) be a shoulder of a secondary road targeted by this policy.

7 RUES CIBLÉES PAR LA PRÉSENTE POLITIQUE

Les rues ciblées par la présente politique, où l'entretien des accotements sera réalisé à des endroits spécifiques et selon des fréquences et des niveaux d'entretien variables sont celles du tableau ci-dessous. Les objectifs de l'entretien sont les suivants :

a) assurer un niveau de sécurité acceptable pour les utilisateurs et utilisatrices des rues (triangle de visibilité);
b) contribuer à l'esthétique municipale;
c) entretenir l'accotement pour un maximum de 3 m à partir de la bordure de la voie publique ou jusqu'à 1 m maximum derrière les arbres de rue, le cas échéant.

Nom de la rue	Secteur
Rue du 15-août	Edmundston
Boulevard Acadie	Edmundston
Chemin Bérubé	Saint-Jacques
Chemin Canada	Edmundston
Rue Carrier	Edmundston
Rue Couturier	Rivière-Verte
Rue de l'École-Cormier	Edmundston
Rue Grondin	Saint-Jacques
Boulevard Hébert	Edmundston
Rue Henri-Smith	Rivière-Verte
Boulevard Isidore-Boucher	Saint-Jacques
Avenue Léopold-Couturier	Saint-Jacques
Rue Lizotte	Rivière-Verte
Rue Marchand	Saint-Jacques
Boulevard Mgr-Numa-Pichette	Edmundston
Rue Plourde	Rivière-Verte
Rue Principale	Saint-Basile et Rivière-Verte
Chemin du Pouvoir	Edmundston
Rue Rice	Edmundston
Chemin Rivière-à-la-Truite (coin Mont-Farlagne)	Saint-Jacques
Rue Saint-François/Route 120	Edmundston/Verret
Rue Victoria	Edmundston

8 ROUTES SECONDAIRES CIBLÉES PAR LA PRÉSENTE POLITIQUE

a) Les objectifs de l'entretien des accotements des routes secondaires sont :
 (i) assurer le contrôle de la végétation pouvant nuire aux réseaux de distribution avec une tonte d'un maximum de 1,21 m de la bordure de la voie publique, comme stipulé par la ligne directrice opérationnelle LDOP-TP-EV001 – Tonte d'accotement;
 (ii) maintenir le bon fonctionnement du réseau d'égout pluvial de surface;
 (iii) assurer la sécurité des usagers et usagères par une bonne visibilité;
 (iv) dégager les glissières de sécurité.

7 STREETS TARGETED BY THIS POLICY

The streets targeted by this policy, where shoulder maintenance will be carried out at specific locations and according to varying frequencies and levels of maintenance, are those listed in the table below. The maintenance objectives are as follows:

a) to ensure an acceptable level of safety for street users (visibility triangle);
b) to contribute to municipal aesthetics;
c) to maintain the shoulder of the road for a maximum of 3 m from the edge of the public roads or up to 1 m behind street trees, where applicable.

Street Name	Sector
Du 15-août Street	Edmundston
Acadie Boulevard	Edmundston
Bérubé Road	Saint-Jacques
Canada Road	Edmundston
Carrier Street	Edmundston
Couturier Street	Rivière-Verte
De L'École-Cormier Street	Edmundston
Grondin Street	Saint-Jacques
Hébert Boulevard	Edmundston
Henri-Smith Street	Rivière-Verte
Isidore-Boucher Boulevard	Saint-Jacques
Léopold-Couturier Avenue	Saint-Jacques
Lizotte Street	Rivière-Verte
Marchand Street	Saint-Jacques
Mgr-Numa-Pichette Boulevard	Edmundston
Plourde Street	Rivière-Verte
Principale Street	Saint-Basile and Rivière-Verte
Du Pouvoir Road	Edmundston
Rice Street	Edmundston
Rivière-à-la-Truite Road (Mont-Farlagne area)	Saint-Jacques
Saint-François Street / Route 120	Edmundston/Verret
Victoria Street	Edmundston

8 SECONDARY ROADS TARGETED BY THIS POLICY

a) The objectives of secondary roads shoulder maintenance are:
 (i) to ensure control of vegetation that may interfere with the distribution networks by mowing a maximum of 1.21 m from the edge of the roadway, as stipulated by operational guideline LDOP-TP-EV001 regarding roadside mowing;
 (ii) to maintain the proper operation of the surface storm sewer system;
 (iii) to ensure user safety through good visibility;
 (iv) to clear guardrails.
b) The secondary roads targeted by this policy, whose shoulders will be mowed at specific locations on an

b) Les routes secondaires ciblées par la présente politique, dont les accotements seront fauchés à des endroits spécifiques sur une base annuelle, sont :

Route	Secteur
Chemin Bérubé	Saint-Jacques
Rue Carrier	Edmundston
Chemin Davis	Rivière-Verte
Chemin Gabourie	Verret
Chemin Iroquois	Saint-Basile
Chemin des Lavoie	Saint-Basile
Chemin Mgr-Lang	Saint-Basile
Chemin Mont-Farlagne	Saint-Jacques
Rue du Moulin	Verret
Chemin Olivier-Boucher	Edmundston
Chemin du Pouvoir	Edmundston
Rue Ringuette	Saint-Basile
Chemin Rivière-à-la-Truite	Saint-Jacques
Chemin Rossignol	Verret
Route 120	Verret
Route 144	Saint-Basile et Rivière-Verte
Routes situées dans les parcs industriels (2)	Edmundston
Chemin Saint-Joseph (entre boul. Isidore-Boucher et chemin Rivière-Madawaska)	Saint-Jacques
Chemin Smith	Saint-Basile
Chemin Titus	Saint-Basile
Chemin Trois-Milles	Verret

9 ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET PUBLICS

Mis à part les accotements, la municipalité entretien des espaces publics aux bénéfices des citoyens et citoyennes, tels que les parcs, les terrains de sports, des sentiers ainsi qu'autour des édifices municipaux et des infrastructures. Étant donné que les divers espaces publics ont des vocations particulières, le niveau d'entretien sera variable.

a) La tonte
En ce qui concerne la tonte des espaces publics, le niveau d'entretien fait référence non seulement à la fréquence de tonte, mais aussi aux attentions apportées à ces terrains, au besoin. Trois niveaux sont établis.
 (i) Niveau 1 : Ces terrains peuvent recevoir des traitements particuliers pour assurer le bon fonctionnement du terrain. Des exemples d'interventions peuvent être, l'irrigation, l'aération, une rectification du grade pour améliorer le drainage. D'autres interventions sont envisageables selon la situation, par exemple : un terrain de sport.
 (ii) Niveau 2 : Pour les terrains aménagés, qui peuvent être utilisés par le public, mais pour lequel le niveau d'entretien a moins d'impact sur

annual basis, are:

Route	Sector
Bérubé Road	Saint-Jacques
Carrier Street	Edmundston
Davis Road	Rivière-Verte
Gabourie Road	Verret
Iroquois Road	Saint-Basile
Des Lavoie Road	Saint-Basile
Mgr-Lang Road	Saint-Basile
Mont-Farlagne Road	Saint-Jacques
Du Moulin Street	Verret
Olivier-Boucher Road	Edmundston
Du Pouvoir Road	Edmundston
Ringuette Street	Saint-Basile
Rivière-à-la-Truite Road	Saint-Jacques
Rossignol Road	Verret
Route 120	Verret
Route 144	Saint-Basile and Rivière-Verte
Roads located in industrial parks (2)	Edmundston
Saint-Joseph Road (between Isidore-Boucher Blvd. and Rivière-Madawaska Road)	Saint-Jacques
Smith Road	Saint-Basile
Titus Road	Saint-Basile
Trois-Milles Road	Verret

9 MAINTENANCE OF GREEN SPACES AND PUBLIC AREAS

In addition to road shoulders, the municipality maintains public spaces for the benefit of its citizens, such as parks, sports fields, trails, and around municipal buildings and infrastructure. Given that the various public spaces have specific vocations, the level of maintenance will vary.

a) Mowing
Regarding the mowing of public spaces, the level of maintenance refers not only to the frequency of mowing, but also to the attention given to these grounds, as required. Three levels have been established.
 (i) Level 1: These sites may receive special treatment to ensure that the site operates properly. Examples of interventions include irrigation, aeration, grade rectification to improve drainage. Other interventions are also possible, depending on the situation, for example a sports field.
 (ii) Level 2: For landscaped areas that may be used by the public, but for which the level of maintenance has less impact on its use, for example an open space in a park.

son utilisation, par exemple : un espace ouvert dans un parc.

(iii) Niveau 3 : Réservé aux espaces qui ne sont pas habituellement utilisés par le grand public.

De plus, divers niveaux de superficie de coupe sont établis. Rétention variable indique que certaines portions du terrain seront coupées tandis que d'autres portions seront maintenues à l'état naturel ou encore tondu tardivement. Ce tableau comprend les accotements afin de résumer les niveaux d'entretien, la fréquence de tonte et la distance de coupe de la bordure de voie.

Niveau de tonte par type d'espace vert

Type de terrain	Niveau de service	Fréquence de tonte	Superficie de coupe
Accotement de rue	3	Hebdomadaire à 2 fois par mois	0,5 m à 3 m de la bordure de la route ou à 1 m derrière les arbres d'alignement
Accotement de sentier	2	Hebdomadaire à 2 fois par mois	0,5 m à 1,5 m du bord du sentier
Édifice municipal	1	Hebdomadaire	Rétention variable à complet
Espace ouvert	3	0 à 3 fois par saison	Rétention variable
Ilot	3	Hebdomadaire à 2 fois par mois	Rétention variable à complet
Infrastructure municipale	3	1 à 3 fois par année	Dégagement des infrastructures
Parc	2	Hebdomadaire	Rétention variable à complet
Route secondaire	3	1 à 2 fois par année	1 m de la bordure de la route
Sport	1	Hebdomadaire à ponctuel	Complet

b) Les platebandes et bacs à fleurs

La municipalité entretient des platebandes à des endroits stratégiques. Certaines sont très grandes et prioritaires tandis que d'autres, bien qu'importantes, sont considérées comme secondaires. Dans tous les cas, la municipalité désherbe, taille les haies et étend du paillis. Cependant, étant donné que certaines platebandes sont situées à des lieux particulièrement importants de la municipalité, celles-ci doivent être priorisées. Ainsi, deux niveaux de priorité sont établis pour les platebandes :

(iii) Level 3: Reserved for areas not normally used by the public.

In addition, various levels of cutting area are established. Variable retention indicates that certain portions of the land will be cut, while other portions will be maintained in their natural state or mowed late. This table includes the shoulders to summarize the maintenance levels, mowing frequency and mowing distance of the roadside.

Level of mowing by type of green space

Type of land	Service Level	Mowing frequency	Mowing area
Street shoulder	3	Weekly to twice a month	0.5 m to 3 m from the edge of the road edge or 1 m behind street trees
Trail shoulder	2	Weekly to twice a month	0.5 m to 1.5 m from trail edge
Municipal building	1	Weekly	Variable retention to complete
Open space	3	0 to 3 times per season	Variable retention
Islet	3	Weekly to twice a month	Variable retention to complete
Municipal infrastructure	3	1 to 3 times a year	Infrastructure clearance
Park	2	Weekly	Variable retention to complete
Secondary road	3	1 to 2 times a year	1 m from road edge
Sport	1	Weekly to occasional	Complete

b) Flowerbeds and planters

The municipality maintains flowerbeds in strategic locations. Some are very large and a priority, while others, although important, are considered secondary. In all cases, weeding, bush trimming and mulch spreading are carried out. However, given that some flowerbeds are located at particularly important sites in the municipality, these must be prioritized. Two levels of priority are therefore established for flowerbeds:

(i) Priority 1: The first flowerbeds to receive attention in spring, and for which there are higher levels of maintenance and monitoring include the following:

(i) Priorité 1 : Les premières platebandes auxquelles on s'attarde au printemps et pour lesquelles les fréquences d'entretien et de surveillance sont plus grandes comprennent les suivantes :
- Centre Jean-Daigle
- Centre-ville (plusieurs petites platebandes)
- Hôtel de ville
- Parc du Berceau
- Parc du Petit-Sault
- Place de l'Hôtel-de-ville
- Sortie 18

(ii) Priorité 2 : Elles sont entretenues dès que celles en priorité 1 sont terminées.
- Affiches de parcs
- Affiches de quartiers
- Halte Famille Albert
- Boulevard Isidore-Boucher
- Parc Kinsmen

Des bacs à fleurs sont préparés par le Jardin botanique du Nouveau-Brunswick et installés à des endroits stratégiques dans la municipalité vers la mi-juin. Ceux-ci sont arrosés régulièrement et désherbés au besoin.

c) Mobilier urbain mobile
L'entretien du mobilier urbain mobile a comme but de maintenir l'esthétique des lieux et d'assurer la fonctionnalité du mobilier et la sécurité des citoyens et citoyennes. L'équipe des espaces verts s'occupe des tables et des bancs de parcs qui sont installés au printemps et désinstallés à l'automne, des poubelles de parcs n'ayant pas d'infrastructures sportives, du mobilier lié au cyclisme, des belvédères dans les parcs et des toilettes sèches de la piste cyclable, nommée le Parc linéaire interprovincial Petit-Témis. Le mobilier urbain est inspecté au printemps à l'ouverture des parcs. Une liste de priorités est établie pour exécuter les réparations, l'entretien ou le remplacement. Une inspection mensuelle est ensuite effectuée pour assurer l'entretien du mobilier.

d) Ramassage des feuilles
Il est une bonne pratique de laisser les feuilles mortes par terre à l'automne. Ceci a des bienfaits écologiques, comme l'amélioration du sol, une meilleure protection de la biodiversité et un contrôle de l'humidité. De plus, il y a des avantages opérationnels à ne pas ramasser les feuilles. Néanmoins, pour des raisons d'utilisation du terrain, il est préférable de ramasser les feuilles à certains endroits, dont les suivants :
i. Devant l'hôtel de ville;
ii. Aux alentours du parc Lions du parc du Petit-Sault.

- Jean-Daigle Centre
- Downtown (several small flowerbeds)
- City Hall
- Du Berceau Park
- Du Petit-Sault Park
- City Hall Square
- Exit 18

(ii) Priority 2: They are maintained as soon as those of priority 1 are completed:
- Park signs
- Neighbourhood signs
- Albert Family Halt
- Isidore-Boucher Boulevard
- Kinsmen Park

Flower boxes are prepared by the New Brunswick Botanical Garden and installed at strategic locations in the municipality around mid-June. They are watered regularly and weeded as needed.

c) Mobile street furniture
Mobile street furniture maintenance aims to maintain the aesthetics of the site and to ensure the functionality of the furniture and the safety of citizens. The green spaces team looks after park tables and benches which are installed in the spring and removed in the fall, garbage cans in parks with no sports facilities, cycling-related furniture, gazebos in parks and dry toilets on the bike trail named the Petit-Témis Interprovincial Linear Park. Street furniture is inspected in spring when the parks open. A priority list is drawn up for repairs, maintenance or replacement. A monthly inspection is then carried out to ensure the maintenance of the furniture.

d) Leaf collection
It is good practice to leave dead leaves on the ground in fall. This has ecological benefits, such as soil improvement, better protection of biodiversity and moisture control. In addition, there are operational advantages to not collecting leaves. Nevertheless, for reasons of land use, it is preferable to collect leaves in certain areas, such as the following locations:
i. In front of City Hall;
ii. Near the Lions Park in Petit-Sault Park.

10 TOURNÉES D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Des tournées d'entretien approuvées par le coordonnateur ou la coordonnatrice aux espaces verts et gérées par le superviseur ou la superviseure aux opérations du Service des travaux publics seront révisées annuellement et mises à jour sur le système d'information géographique de la municipalité.

11 MODALITÉS DE LA POLITIQUE

a) L'entretien des espaces verts sera réalisé selon les priorités et les niveaux d'entretien et seulement aux endroits spécifiés dans la présente politique.
b) L'entretien des espaces verts publics pourra être réalisé par du personnel municipal permanent, saisonnier (étudiants et étudiantes),contractuel ou une combinaison des trois.
c) L'entretien en bordure de rue se limitera à la portion publique de l'emprise.
d) Dans le cadre d'évènements ou d'activités spéciales communautaires, le directeur ou la directrice du Service des travaux publics et le directeur ou la directrice du Service des loisirs et des sports ou leur représentant ou représentante pourront autoriser une ou des interventions ponctuelles sur des espaces non prévus au calendrier d'entretien, comme prescrit par la présente politique.
e) La municipalité s'engage à utiliser des produits éco-responsables, comme du vinaigre horticole, pour la gestion des mauvaises herbes à des endroits ciblés à des fins esthétiques.
f) De façon exceptionnelle, la municipalité se réserve le droit d'utiliser des produits chimiques comme du glyphosate. Si tel est le cas, elle respecte la règlementation, appose l'affichage en conséquence et s'assure que le travail est fait par des gens compétents en respect des normes de santé et sécurité.

12 ABROGATION

Cette politique remplace toute politique antérieure concernant l'entretien des espaces verts sur le territoire d'Edmundston.

13 OUTILS ET DOCUMENTS CONNEXES

Cette politique doit être lue et appliquée conjointement avec, mais sans s'y limiter, les outils et documents suivants :

a) LDOP-TP-EV001 – Ligne directrice opérationnelle sur la tonte d'accotement
b) Politique administrative 5R – Emprises de rues
c) PONTP-EV0001-2025 – Procédure opérationnelle

10 GREEN SPACE MAINTENANCE ROUNDS

Maintenance rounds approved by the green spaces coordinator and managed by the Public Works Department's operations supervisor will be reviewed annually and updated on the municipality's geographic information system.

11 POLICY TERMS AND CONDITIONS

a) Maintenance of green spaces will be carried out according to the priorities and levels of maintenance, and only at the locations specified in this policy.
b) Maintenance of public green spaces can be carried out by permanent municipal staff, seasonal staff (students), contract staff, or a combination of all three.
c) Curbside maintenance will be limited to the public portion of the right of way.
d) For community events or special activities, the director of the Public Works Department and the director of the Recreation and Sports Department, or their representatives, may authorize one or more interventions in areas not covered by the maintenance schedule, as prescribed by this policy.
e) The municipality is committed to using eco-friendly products, such as horticultural vinegar, to manage weeds in targeted areas for aesthetics purposes.
f) Exceptionally, the municipality reserves the right to use chemical products such as glyphosate. In this case, the municipality complies with the regulations, posts appropriate notices, and ensures that the work is carried out by qualified people in compliance with health and safety standards.

12 REPEAL

This policy replaces all previous policies regarding the maintenance of green spaces on the Edmundston territory.

13 RELATED TOOLS AND DOCUMENTS

This policy must be read and applied in conjunction with, but not limited to, the following tools and documents:

a) LDOP-TP-EV001 – *Ligne directrice opérationnelle sur la tonte d'accotement*
b) Administrative policy 5R – Street right of way
c) PONTP-EV0001-2025 – *Procédure opérationnelle normalisée – Tonte de gazon des espaces verts*

normalisée – Tonte de gazon des espaces verts **14 ENTRÉE EN VIGUEUR** Cette politique entre en vigueur le jour de son adoption.	 **14 EFFECTIVE DATE** This policy comes into force on the day of its adoption.

Eric Marquis, Maire / Mayor

Marc Michaud, Greffier municipal / Municipal Clerk

Note : En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le français a préséance.	Note: In the event of a discrepancy between the French and English texts, the French text takes precedence.